Institut de recherche et d'information sur la rémunération

RAPPORT ANNUEL

1988 - 1989

IRI-048

90-00885/

Pour tout renseignement concernant ce rapport ou l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération, s'adresser à:

Institut de recherche et
d'information sur la rémunération

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1220
Montréal (Québec)
H3A 3C6

Téléphone : (514) 288-1394
Télécopieur: (514) 288-3536

Dépôt légal - 2e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-19658-9
ISSN 0832-6207

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q. 1985, C. R-8.2, a.23), j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1989.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Institut et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Ministre du Travail,

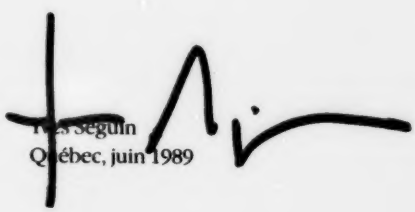

Yves Séguin
Québec, juin 1989

Monsieur Yves Séguin, ministre
Ministère du Travail
425, rue Saint-Amable, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 5M3

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération pour l'exercice se terminant le 31 mars 1989.

Un des faits marquants de cet exercice a été la présentation du calcul de la rémunération globale des salariés québécois. C'est dans son Quatrième rapport sur ses constatations que l'I.R.I.R. a actualisé pour la première fois ce concept destiné à traiter tous les salariés québécois sur une base commune. L'Institut a procédé cette année à une autre innovation en publiant en mai une mise à jour de son rapport de novembre 1987. Celle-ci est publiée afin que les parties patronales et syndicales du secteur public disposent en tout temps des données les plus récentes.

C'est dans le même esprit que l'I.R.I.R. a fait le point cette année sur son programme de recherche, ses publications et, plus généralement, sur les rapports entre l'Institut et sa clientèle prioritaire. À la suite de cet échange, l'I.R.I.R. a décidé d'institutionnaliser ce lien en créant une Direction des relations patronales et syndicales. Les parties ont ainsi un accès plus direct aux services que peut leur offrir l'Institut. De son côté, l'I.R.I.R. peut encore mieux et plus rapidement cerner les besoins des parties.

Enfin, à la suite d'une réflexion conduite cette année sur son mandat et sa mission, l'Institut a été amené à mieux définir le cadre de son action dans la perspective de la nouvelle ronde de négociation dans le secteur public.

Toutes ces initiatives ont été favorablement accueillies tant par les intéressés que par les observateurs de la rémunération au Québec. L'I.R.I.R. est donc plus que jamais en mesure de remplir sa mission auprès des parties patronales et syndicales des secteurs public et parapublic et des Québécois en général. La nomination par l'Assemblée nationale d'une vice-présidente possédant une vaste expérience dans le domaine de la recherche en est un gage supplémentaire.

Le comité consultatif provisoire de l'Institut qui en est à la seconde année de son mandat, est sensible à la qualité des échanges entre l'I.R.I.R. et ses clientèles. Les recommandations qu'il a faites au cours des six réunions qu'il a tenues durant cet exercice ont toutes été retenues par le conseil d'administration de l'Institut.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Le Président-directeur général,

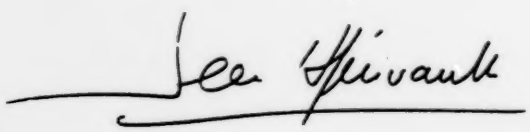

Jean-Louis Hérivault
Montréal, juin 1989

Table des matières

I Présentation de l'Institut 9
Nature et composition 9
Fonctions 9
Structures 10
Organigramme 11
Comité consultatif provisoire 12
Fonctionnement 13

II Présentation des activités 15
Direction de la recherche 15
Direction des relations patronales et syndicales 16
Direction des communications 16
Direction administrative 17
Secrétariat général 18
Services informatiques 19
Services financiers 19

III États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1989 21
Rapport du vérificateur 21
Revenus et dépenses et excédent 22
Bilan 22
Notes complémentaires 23

Annexe I Le personnel de l'Institut au 31 mars 1989 25

Annexe II Les membres du comité consultatif provisoire 26

Annexe III Les membres du conseil d'administration au 31 mars 1989 27

I Présentation de l'Institut

Nature et composition

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération a été créé en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic adoptée par l'Assemblée nationale le 19 juin 1985. C'est un organisme dont le ministre de tutelle est le ministre du Travail.

L'Institut est une corporation dont les affaires sont gérées par un conseil d'administration. La loi prévoit un conseil composé d'un maximum de 19 membres dont un président, deux vice-présidents, six représentants de la partie syndicale et six de la partie patronale des secteurs public et parapublic, et quatre représentants du secteur privé dont deux des milieux syndicaux et deux des milieux patronaux. Au 31 mars 1989, le conseil se limite aux président et vice-présidentes, les autres membres prévus par la loi n'étant pas nommés.

Fonctions

L'I.R.I.R. a pour mission de favoriser la bonne marche du processus de négociation collective dans le secteur public du Québec par la réalisation de recherches et la diffusion d'informations objectives, traitées de façon indépendante et impartiale, en vue d'éclairer les parties patronales et syndicales et d'informer le public.

Il s'acquitte de ce mandat principalement en constatant l'état et l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés des secteurs public et parapublic d'une part, et celle des autres salariés québécois d'autre part. Pour effectuer cette comparaison, l'Institut utilise et valide des données obtenues d'organismes-ressources gouvernementaux et privés. Cette comparaison s'établit également à partir de l'observation de l'environnement économique relié au marché du travail. Le document qui en résulte ne comporte pas de recommandations. Il est publié au plus tard le 30 novembre de chaque année. L'Institut effectue et publie par ailleurs des recherches qui touchent à la rémunération ainsi qu'à la conjoncture économique.

Le deuxième volet du mandat de l'Institut consiste à effectuer des études en réponse aux demandes conjointes des parties patronales et syndicales, à toutes les étapes du processus de négociation. Une intervention de l'I.R.I.R. peut porter sur tout sujet d'intérêt qui mettrait à contribution la neutralité, la compétence et la crédibilité de l'Institut pour aider à faire progresser un dossier. Rappelons qu'au cours du précédent exercice, l'I.R.I.R. avait exécuté des mandats dans le secteur de la santé, dont le dernier volet a été terminé à la fin du présent exercice.

Enfin, l'Institut peut effectuer des recherches ponctuelles sur des questions spécifiques, pour inciter les parties et le public à la réflexion et pour faire avancer le débat autour de la rémunération au Québec.

Structures

Au plan structurel, l'Institut comprend la Direction de la recherche, la Direction des relations patronales et syndicales, la Direction des communications, la Direction de l'administration et le Secrétariat général. Les Services informatiques et financiers relèvent de la Direction générale. Au 31 mars 1989, l'Institut comptait vingt-deux employés permanents dont trois hors cadres, deux cadres, onze professionnels, deux techniciens et quatre employés de soutien.

ORGANIGRAMME

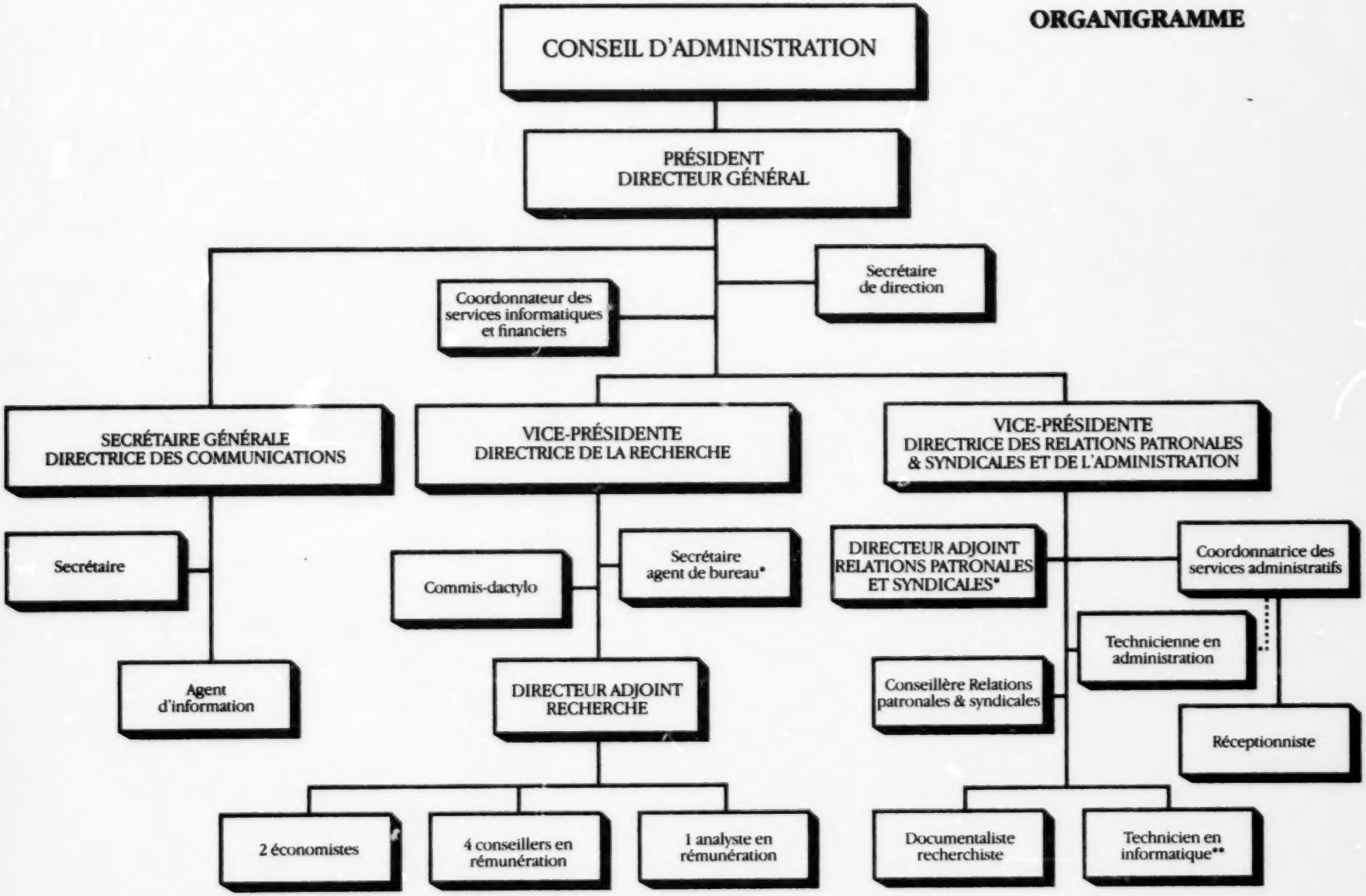

Mars 1989
*Postes vacants au 31 mars 1989
**Poste non comblé au 31 mars 1989

Comité consultatif provisoire

En l'absence d'un conseil d'administration complet, l'Institut a créé un comité consultatif provisoire en 1987 afin d'avoir accès à un groupe de conseillers externes dont l'intérêt et l'objectivité lui permettraient de prendre des décisions éclairées et de mieux remplir son mandat. Le comité consultatif provisoire est un comité du conseil auquel il fait des recommandations sur des questions touchant les orientations de la gestion et des travaux de recherche de l'Institut. Outre le président et les deux vice-présidentes qui forment le conseil d'administration actuel, le comité comprend six membres externes nommés en fonction de leurs connaissances des points de vue patronaux, syndicaux et du public en général.

Le comité s'est réuni six fois au cours du dernier exercice. Il a été consulté, entre autres, sur la réflexion de l'I.R.I.R. au sujet de son mandat et de sa mission, sur certaines questions touchant le fonctionnement interne de l'Institut et sur la dynamique entre l'I.R.I.R. et son environnement. Dans le contexte du programme de recherche, l'avis du comité a été sollicité sur les concepts et méthodes de travail, y compris les marchés de référence de la comparaison de la rémunération globale, les conditions d'acceptation de mandats spéciaux confiés à l'I.R.I.R. par les parties et le rôle de l'Institut face aux questions de l'heure dans la négociation au secteur public. Après une discussion approfondie des objectifs de chacune des directions pour 1989-1990 le comité a recommandé au conseil d'administration de les accepter, ce qui a été fait en mars 1989.

FONCTIONNEMENT

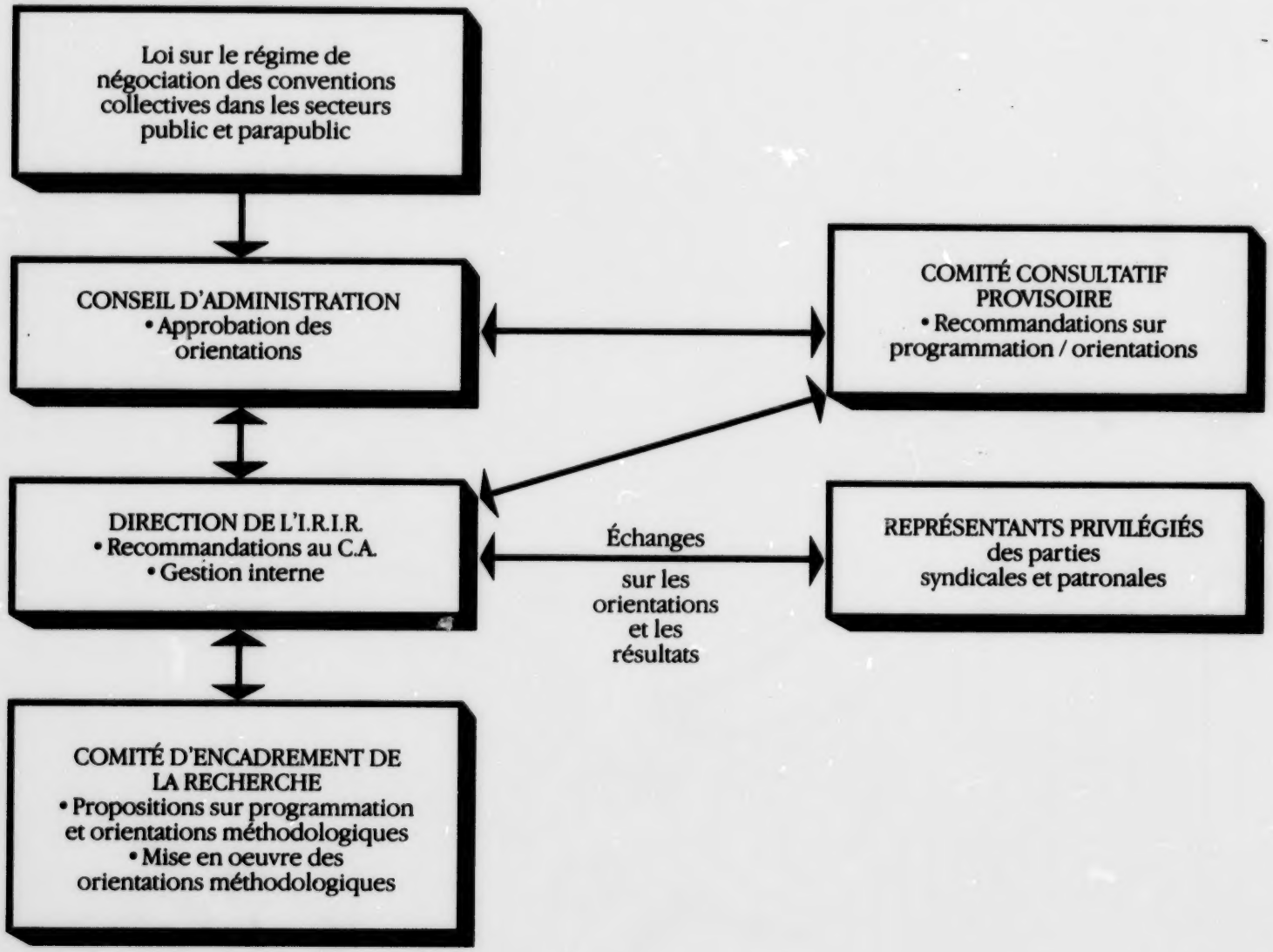

II Présentation des activités

Direction de la recherche

La mission de l'I.R.I.R. est de mettre à la disposition des parties à la négociation des informations neutres et objectives afin d'établir des bases acceptées pour la détermination de la rémunération dans le secteur public. La recherche est au coeur de cette mission puisque c'est par ses études et ses analyses que l'Institut peut rendre compte de la situation et des perspectives de l'évolution de la rémunération des Québécois. C'est également à la recherche qu'il revient de remplir les mandats spéciaux qui peuvent être confiés conjointement à l'I.R.I.R. par les parties à la négociation.

La fonction première de l'Institut est d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés des secteurs public et parapublic d'une part, et de celle des autres salariés québécois d'autre part. Par conséquent, la comparaison de la rémunération globale est demeurée la priorité du programme de recherche en 1988-1989.

À la veille de la reprise de la négociation dans le secteur public et compte tenu du fait que le rapport sur les constatations de l'I.R.I.R. de novembre 1987 traitait des données de l'année antérieure, l'Institut a publié en mai 1988 une mise à jour de ce troisième rapport. Par cette publication, l'I.R.I.R. mettait à la disposition des parties les informations pertinentes les plus récentes.

Par ailleurs, dans le cadre de mandats spéciaux confiés conjointement à l'I.R.I.R. par les parties patronales et syndicales du secteur de la santé en 1987, l'Institut a terminé à la fin du présent exercice, le dernier rapport technique d'une série de quatre. Portant sur l'analyse de l'organisation du travail, il a été établi à partir des constatations d'une mission paritaire dans différentes provinces canadiennes.

À la suite d'une démarche de développement continu de la recherche, c'est dans le Quatrième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R. que l'Institut a, pour la première fois, fondé sa comparaison annuelle sur la mesure de la rémunération globale. Une réflexion de quelques mois sur son mandat, sa mission et ses travaux a conduit l'Institut à établir un cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale. Ce concept est destiné à guider les travaux de l'I.R.I.R. pour développer et affiner progressivement dans le temps la comparaison de la rémunération globale.

L'Institut a retenu trois approches pour mesurer la rémunération globale: celles des déboursés, des coûts simulés et des indices qualitatifs. Même si aucune ne représente une mesure universelle, chacune en propose une facette importante et complémentaire. L'approche des déboursés permet de mesurer la charge financière encourue par l'employeur. L'approche des coûts simulés mesure la générosité relative de régimes de rémunération différents en normalisant certaines variables qui influencent les déboursés effectués. Des résultats selon les deux premières approches sont présentés dans le rapport de novembre 1988. Cependant, ni l'approche des déboursés ni celle des coûts simulés ne mesure la qualité des régimes, telle qu'elle est perçue par les employés. L'approche des indices qualitatifs, lorsqu'elle sera au point, permettra de saisir la valeur que représente un régime de rémunération pour des groupes d'employés.

Il est à noter qu'une analyse comparative des avantages sociaux et conditions de travail offerts aux salariés de l'État selon leur catégorie d'emplois et leur sous-secteur d'activité a été intégrée au Quatrième rapport grâce à la création d'une banque de données de certaines conventions collectives et de contrats d'assurances collectifs.

Par ailleurs, la Direction de la recherche s'est donné pour le prochain exercice les cinq objectifs suivants:

- statuer sur l'utilisation des données estimées du C.R.S.M.T.;
- continuer le développement des méthodologies utilisées;
- créer une banque de données interne;
- faire le point de façon impartiale sur les grandes questions qui sont au centre de la négociation, notamment, l'équité salariale et l'évolution de la rémunération;
- poursuivre le développement de l'approche des indices qualitatifs.

Direction des relations patronales et syndicales

La réorganisation interne de l'I.R.I.R., faite en fonction des besoins identifiés par les parties, a amené la création, en décembre 1988, d'une nouvelle unité administrative soit la Direction des relations patronales et syndicales.

Cette direction permet de consolider un lien d'échange entre l'I.R.I.R. et les parties, tout en fournissant un support conseil auprès des Directions de la recherche et des communications pour ce qui est des relations patronales et syndicales.

Au cours du dernier trimestre, cette direction s'est dotée d'une organisation fonctionnelle et structurelle et a vu à son développement en matière de ressources humaines et matérielles.

Elle a établi des premiers contacts informels afin de faire connaître son existence auprès des parties.

Parmi ses activités continues, la Direction des relations patronales et syndicales assure sa visibilité auprès des parties, développe des systèmes de relations privilégiées avec celles-ci et apporte à l'I.R.I.R. des informations touchant les relations du travail au Québec. Elle rajustera, le cas échéant, son rôle et son fonctionnement selon les besoins identifiés par les parties.

Direction des communications

La Direction des communications a la responsabilité de faire connaître le rôle et l'action de l'I.R.I.R. C'est donc par elle que les réalisations de la recherche sont communiquées au public. Mais elle a aussi ses propres activités d'information. Elle doit, entre autres, signaler au milieu la présence et la disponibilité de l'Institut en faisant connaître sa mission, ses orientations, ses activités et ses réalisations. Elle s'adresse alors à trois types de publics. Ce sont tout d'abord les parties patronales et syndicales du secteur public, clients prioritaires de l'Institut. Ce sont ensuite les centres d'influence, par exemple des associations et corporations professionnelles, des universitaires, des consultants et des médias spécialisés. C'est enfin la population en général. La Direction des communications a aussi la charge de conseiller la Direction générale et les autres directions de l'I.R.I.R. sur l'accueil réservé aux actions de l'Institut et sur les attentes qu'il suscite; elle est donc à l'écoute du milieu. Elle dispose de plusieurs moyens pour atteindre ces divers objectifs.

Pour faire connaître les résultats des travaux de la recherche, elle a diffusé durant cet exercice les publications à la production desquelles elle a auparavant collaboré. Ainsi, cette année a vu la sortie du dernier d'une série de rapports intéressant le secteur de la santé ainsi que la publication de la Mise à jour du troisième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R. et celle du Quatrième rapport. La Direction des communications a réalisé en outre tous les documents destinés à faciliter l'accès de ces rapports à leurs publics et participé à l'organisation des réunions de présentation de ces publications aux parties et aux médias. Deux réunions générales avec les parties et trois conférences de presse ont été organisées. À l'occasion de ces dernières, l'Institut a pu constater que ses concepts de travail étaient de mieux en mieux compris. Cette constatation prévaut également pour la couverture de presse réservée à l'Institut en général qui a été plus fournie au cours de cet exercice.

La Direction des communications s'est dotée cette année d'un nouveau dépliant. Cet outil de promotion a été conçu de façon à attirer l'attention des groupes ou individus sur la ressource que peut constituer pour eux l'I.R.I.R. Quant à ceux qui connaissent déjà l'Institut, ils trouvent dans ce document un rappel de récents développements et réalisations. Le bulletin **I.R.I.R. info** s'est chargé, par deux fois, d'apporter à ces publics la relation des événements d'actualité survenant à l'Institut.

L'effort de promotion de l'I.R.I.R. passe également par des actions ponctuelles au cours de l'année. Des articles parus dans trois publications spécialisées ont permis d'exposer les vues de l'Institut sur la question de la rémunération au Québec. Cette année encore, les communications ont cherché à faciliter à l'I.R.I.R. l'accès de tribunes où il pourrait faire profiter le milieu du résultat de ses réflexions et recherches. Enfin, le même souci de visibilité auprès des publics auxquels il peut être utile a conduit l'Institut à participer avec son kiosque d'information à deux importants congrès à Québec et à Montréal.

Mais l'I.R.I.R. est aussi disponible en tout temps pour répondre aux questions du public. Cette année, 359 demandes d'information lui ont été adressées. Celles-ci ont porté sur:

- les salaires pour un emploi, une catégorie d'emplois ou un secteur d'activité 62%
- des informations d'ordre plus général (systèmes et tendances de rémunération, environnement économique, etc.) 15%
- les travaux de recherche et publications de l'I.R.I.R. 14%
- le mandat, les activités et les services fournis par l'I.R.I.R. 6%
- d'autres questions 3%

Enfin, les communications ont collaboré à la production d'un questionnaire d'évaluation des produits et services de l'I.R.I.R. destiné à mieux cerner les besoins des parties. Leurs représentants qui y ont répondu nombreux ont exprimé leur satisfaction à l'égard des activités et propositions de l'Institut soumises à leur réflexion.

La Direction des communications a aussi la responsabilité d'assurer la qualité de la présentation des documents de l'Institut. Elle a produit cette année, en consultation avec tout le personnel, un Guide des publications de l'I.R.I.R. qui est utilisé systématiquement dans la production des rapports.

Pour l'exercice 1989-1990, la Direction des communications se propose d'accentuer encore la visibilité de l'I.R.I.R., notamment auprès des groupes d'influence et d'imposer l'image d'expert de l'Institut auprès d'un public élargi.

Direction administrative

Le mandat habituel de l'administration est, d'une part, le développement, la mise à jour et l'application des procédures et politiques administratives et financières de l'I.R.I.R. en fonction des pratiques du secteur public et des exigences du Vérificateur général.

D'autre part, la Direction administrative doit soutenir les activités des autres directions de l'Institut en matière de ressources humaines et matérielles tant pour le recrutement, la sélection et l'embauche du personnel, que pour l'approvisionnement et l'organisation matérielle de l'I.R.I.R. De plus, la Direction administrative est responsable du développement et du bon fonctionnement du centre de documentation.

Au cours de l'année 1988-1989, la Direction administrative a participé au développement et à la planification de la réorganisation interne de l'I.R.I.R. touchant la Direction de la recherche et celle de l'administration ainsi qu'à la création de la Direction des relations patronales et syndicales. Plus particulièrement, la Direction administrative a vu au recrutement, à la sélection et à l'embauche de personnel cadre, professionnel, technique et de soutien et à l'accueil et l'intégration de l'ensemble de ces nouveaux employés. Soucieux du développement professionnel de ses ressources humaines, l'Institut a consacré à la formation et au perfectionnement une moyenne de 7 jours-personne pour le personnel d'encadrement, 3 jours-personne pour les professionnels et 5 jours-personne pour le personnel technique et de soutien.

De plus, et afin de se doter d'outils efficaces en matière de gestion du personnel, la Direction administrative a conçu et mis en application un système informatisé de gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, cette année, la Direction administrative a mis l'accent sur l'informatisation du centre de documentation afin d'en améliorer le fonctionnement et de faciliter l'accès à la documentation disponible. Elle a aussi tenté de répondre rapidement et adéquatement aux demandes de recherche documentaire provenant des différentes directions.

Parmi ses activités continues, la Direction administrative évalue et assure le développement des ressources humaines selon le plan d'embauche de l'I.R.I.R., met à jour et applique au besoin des systèmes et des procédures administratives et financières cohérentes, assure l'approvisionnement d'outils et de matériaux néces-

saires pour les différents secteurs d'activités, prépare et fait approuver des modifications au règlement sur les effectifs, normes et barèmes de l'Institut (C.T.).

Application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

La Direction administrative est responsable de l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics.

Conséquemment, elle assure le respect des affiches d'interdiction de fumer là où elles sont apposées, à savoir: la réception, la salle de conférence et le centre de documentation.

De plus, elle informe tout nouvel employé, client et visiteur de l'interdiction de fumer dans les lieux désignés.

Aucun avis d'infraction n'a été émis pendant l'exercice en cours par l'inspecteur de l'I.R.I.R.

Secrétariat général

Le Secrétariat général soutient les activités du conseil d'administration et du comité consultatif provisoire en coordonnant l'organisation et le suivi des réunions et en préparant les procès-verbaux de celles-ci. Le conseil d'administration demeurant restreint, c'est surtout par rapport au comité consultatif provisoire que ce service exerce cet aspect de son rôle.

En plus de fournir ces services de secrétariat, le Secrétariat général est responsable de la préparation et de la conservation des documents légaux de l'Institut. Il a également le mandat de coordonner la préparation des documents récurrents, notamment le rapport annuel de l'Institut et la documentation demandée pour l'étude des crédits.

La secrétaire générale est responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que de la Loi sur les archives. Aucune demande n'a été adressée à l'Institut cette année en vertu de la première loi. Quant à la Loi sur les archives, le calendrier de conservation des documents administratifs de l'Institut a été approuvé par les Archives nationales en décembre 1988.

Enfin, la secrétaire générale s'occupe de l'application à l'I.R.I.R. des dispositions de la Charte de la langue française. L'Institut ayant reçu son certificat de conformité aux dispositions de la charte en février 1988, des efforts soutenus sont faits pour assurer l'usage d'un français de haute qualité dans tous les documents de l'I.R.I.R.

Services informatiques

Les Services informatiques sont responsables de l'achat de l'équipement informatique, de son bon fonctionnement ainsi que du soutien aux utilisateurs.

Le service essaie de développer en nombre et en qualité l'utilisation du système informatique.

Cette année, l'Institut s'est donné les outils nécessaires pour accroître son autonomie face aux imprimeurs en ce qui concerne la mise en page de ses rapports. L'implantation de quelques logiciels et d'une imprimante laser permet désormais d'améliorer la présentation de rapports secondaires et de certains documents à vocation interne ou externe.

La prochaine année devrait voir l'amélioration du partage de l'information sur le réseau informatique, principalement au niveau des données de la Direction de la recherche. La création d'une banque de données interne et l'automatisation du transfert de données des fournisseurs vers celle-ci seront les principaux objectifs du service.

Services financiers

Les Services financiers de l'I.R.I.R. sont responsables des opérations comptables de l'Institut ainsi que de la paye du personnel.

Il s'assurent que les dépenses des différentes unités administratives sont en conformité avec le budget et les politiques et procédures de l'I.R.I.R.

Comme prévu, un système de gestion et partage des dossiers du personnel sur informatique avec la Direction administrative a été mis sur pied.

Un système de paye par transfert direct de fonds aux comptes des employés a également été implanté.

La subvention autorisée pour cet exercice était de 1 673 400$. L'Institut a encore une fois pris les mesures pour atteindre l'objectif de 100 000$ de crédits périmés.

Pour la prochaine année, des améliorations sont prévues au niveau des registres secondaires de la comptabilité. On envisage aussi une simplification du système de paye.

III États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1989

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

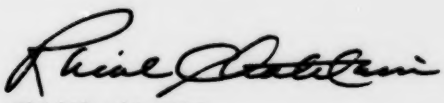

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 16 mai 1989

Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	985 433 $	973 766 $
Conseillers en rémunération	95 455	142 256
Honoraires professionnels	26 598	4 793
Représentation et déplacement	49 312	42 951
Loyer	179 576	184 008
Mobilier, équipement et améliorations locatives	58 171	31 845
Communications	16 397	20 279
Abonnements, cotisations et congrès	36 498	28 025
Impression	63 030	64 473
Fournitures et frais de bureau	69 599	81 596
Intérêts et frais bancaires	11 568	5 123
	1 591 637	**1 579 115**
Revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires	8 020	14 783
Vente de rapports	8 045	3 325
	16 065	**18 108**
Excédent des dépenses sur les revenus	1 575 572	1 561 007
Subvention du gouvernement du Québec	1 573 400	1 532 700
Excédent des dépenses sur la subvention et les revenus	2 172	28 307
Excédent au début	163 542	191 849
Excédent à la fin	**161 370 $**	**163 542 $**

Bilan au 31 mars 1989

	1989	1988
Actif à court terme		
Encaisse	310 595 $	281 035 $
Débiteurs	1 277	2 313
Frais payés d'avance	23 074	34 388
	334 946 $	**317 736 $**
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	173 576 $	154 194 $
Excédent	161 370	163 542
	334 946 $	**317 736 $**

Pour le conseil d'administration

Jean Hétivault

Hélène Davroch

Notes complémentaires 31 mars 1989

1. Constitution, fonction et financement

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et para-public (L.R.Q., chapitre R-8.2). Il a pour fonction d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine, d'autre part.

Les sommes requises pour les opérations de l'Institut sont payées à même les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère du Travail (programme 2).

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement et les améliorations des aires locatives sont imputés aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3. Chiffres comparatifs

Certains chiffres du bilan au 31 mars 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

Annexe I

Le personnel de l'Institut au 31 mars 1989

Direction générale

Président-directeur général	**Jean-Louis Hérivault**
Secrétaire de direction	Danielle Lepage
Coordonnateur des services informatiques et financiers	Jean-Guy Cloutier

Direction de la recherche

Vice-présidente et directrice de la recherche	**Nicole P. Gendreau**
Secrétaire-agent de bureau	Vacant
Commis-dactylo	Diane Robert
Directeur adjoint de la recherche	**Jean-François Lewis**
Conseillère en rémunération	Louise Charbonneau
Conseillère en rémunération	Christiane Lamarre
Conseillère en rémunération	Martine Nadeau
Conseiller en rémunération	Christopher Thom
Analyste en rémunération	Danielle Drapeau
Economiste	Josée Perreault
Economiste	Dominique Vachon

Direction des relations patronales et syndicales

Vice-présidente et directrice des relations patronales et syndicales	**Hélène Wavroch**
Conseillère	Lyne Drapeau

Direction administrative

Vice-présidente et directrice de l'administration	**Hélène Wavroch**
Coordonnatrice des services administratifs	Hélène Sirois
Technicienne en administration	Jocelyne Boisjoly
Réceptionniste-dactylo	Ghislaine Leclaire
Documentaliste-recherchiste	Josée Grenier

Secrétariat général et direction des communications

Secrétaire générale et directrice des communications	**Elaine Baxter McLeay**
Agent d'information	Michel Durand
Secrétaire	Johanne Charland

Annexe II

Les membres du comité consultatif provisoire

Jean-Louis Hérivault
Président-directeur général
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Hélène Wavroch
Vice-présidente et directrice des relations patronales et syndicales et de l'administration
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Nicole P. Gendreau
Vice-présidente et directrice de la recherche
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Nicole Blouin
Présidente
N.B. Communication Relations publiques Inc.

François Charbonneau
Directeur général
Association des optométristes du Québec

Jean-Guy Duchaine
Vice-président, ressources humaines
Quebecor

Suzanne Forest
Syndic et conseiller juridique
Corporation professionnelle des psychologues du Québec

Renée Lacoursière
Directeur des avantages sociaux
Bell Canada

Maurice Lemelin
Professeur titulaire
Ecole des hautes études commerciales

Secrétaire (non-membre)
Elaine Baxter McLeay
Secrétaire générale et directrice des communications
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Annexe III

Les membres du conseil d'administration au 31 mars 1989

Président	**Jean-Louis Hérivault**
Vice-présidente	**Hélène Wavroch**
Vice-présidente	**Nicole P. Gendreau**
Secrétaire générale (non-membre du conseil)	Elaine Baxter McLeay